

**2016\_CT2\_332**

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Demande de dérogation pour appel à projet Fisac pour la ville d'Aix-en-Provence**

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à de BUSSCHERE Charlotte – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à RENAUDIN Michel – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROLANDO Christian donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGHEY Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger

**Secrétaire de séance** : Loïc GACHON

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_332-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi**

**Commerce et artisanat**

■ Séance du 8 décembre 2016

**05\_6\_01**

■ **Demande de dérogation pour appel à projet Fisac pour la ville d'Aix-en-Provence**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La ville d'Aix-en-Provence a adopté le 9 février 2015 un « Programme d'aménagement et de restructuration de l'espace public places des Prêcheurs, Madeleine, Verdun et de la rue Thiers ». Ces travaux de requalification ont débuté le 29 août 2016 et devraient s'échelonner sur une période de deux ans.

La ville d'Aix-en-Provence, qui a toujours manifesté son soutien au commerce de proximité, a pour objectif prioritaire de maintenir l'attractivité commerciale tout en soutenant la vie du quartier. Elle entend poursuivre son projet d'aménagement, en accompagnant les commerçants pendant toute la durée des travaux afin de réduire l'impact que pourrait exercer le chantier sur les activités et anticiper l'amélioration des conditions de commercialité engendrée par la requalification de l'espace urbain.

Ainsi, la ville a décidé de mettre en place avec les différents acteurs concernés, un dispositif d'accompagnement des commerçants et des artisans dont fait partie avec des aides financières dont le FISAC.

La ville d'Aix souhaiterait déposer un dossier de candidature suite à l'appel à projet FISAC 2016 dont les dossiers de candidatures pour les opérations collectives doivent être déposés auprès de l'État avant le 31 janvier 2017.

Or la ville d'Aix-en-Provence a déjà bénéficié d'un FISAC pour la réalisation d'un plan d'action sur son centre-ville sur la période 2011-2015. Le dispositif FISAC impose aux communes un délai de carence de deux ans entre deux FISAC ce qui imposerait à la ville d'attendre l'appel à projet 2017 pour pouvoir candidater.

Aussi, la ville, dans son projet de rapport au conseil municipal du 13 décembre a décidé de demander aux services de l'État une dérogation afin de pouvoir candidater à l'appel à projet 2016 dont le dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2017.

Suite à cette décision, le Territoire Pays d'Aix souhaite aujourd'hui accompagner la ville dans son projet.

Dans un premier temps le Territoire Pays d'Aix souhaite soutenir la ville dans sa demande de dérogation concernant le délai de carence, puis, dans un second temps, souhaite accompagner la ville dans la rédaction d'un dossier de candidature qui devra être rédigé dans les délais et les conditions imposés par l'appel à projet FISAC 2016 et soumis à délibération pour les engagements financiers, afin d'être déposé avant le 31 janvier 2017 aux services de l'État.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

##### **Où le rapport ci-dessus,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur**

##### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Madame le Président du Territoire Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tout courrier pour soutenir la ville d'Aix-en-Provence dans sa demande de dérogation du délai de carence de deux ans auprès des services de l'État.

##### **Article 2 :**

Madame le Président du Territoire Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à présenter aux services de l'État un dossier de candidature pour un FISAC sur la commune d'Aix-en-Provence suite à l'appel à projet FISAC 2016.

**OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Demande de dérogation pour appel à projet Fisac pour la ville d'Aix-en-Provence**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_332-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016